

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 814

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 11 BIS A**

Supprimer l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La parité n'a pas de sens lorsqu'elle est imposée par la loi. Elle devient alors contre-productive et vient forcer un processus qui doit être naturel et basé sur des critères objectifs.